

Direction Générale des Services
GB/ FB

DÉCISION MUNICIPALE N°202344

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport Création d'un terrain multisport

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions »,

Considérant le projet de construction d'un terrain multisport (hand-foot-basket) rue François TOUZE pour un coût prévisionnel de 100 000 € HT,

Considérant que ce projet est éligible au Plan « 5000 terrains de sport » de l'Agence Nationale du Sport,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de création d'un terrain multisport (hand-foot-basket), rue François TOUZE.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Commune du Lavandou : 50 000 € (50 %)
Agence Nationale du Sport : 50 000 € (50 %)

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 24 mars 2023

Le Maire
Gil Bernardi

